

Commune de COURDIMANCHE**NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2021
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022**

Résumé : *Le compte administratif 2021, voté en 2022, est une photographie de l'activité annuelle de la ville.*

En 2021, il apparaît que le solde d'exécution de fonctionnement est excédentaire, ce qui permet de maintenir un équilibre de l'excédent de fonctionnement reporté.

L'excédent de la section d'investissement, cumulé au solde d'exécution reporté, favorise une projection des futurs investissements.

1) LES ENJEUX

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif de la commune l'année 2021 qui lui est présenté par la Maire, conformément à la présentation du compte de gestion dressé par le comptable public de la commune.

2) LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

A la clôture de l'exercice budgétaire, l'ordonnateur établit le compte administratif du budget principal, ce qui constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Il s'agit de prendre connaissance du document de clôture de l'exercice budgétaire de 2021, tenu par l'ordonnateur. Réalisé à partir de la comptabilité de la ville, le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du Maire (ordonnateur) pour l'exercice écoulé.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Présente les résultats comptables de l'exercice,
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif est présenté au cours de la même séance du Conseil Municipal que le compte de gestion du comptable public.

Seront examinés successivement :

- I/ le « compte de résultats » 2021 de la ville
- II/ les modalités d'exécution du budget 2021

I/ Le « compte de résultat » 2021 de la Ville

Le résultat constaté au compte administratif ainsi, en parfaite concordance avec le compte de gestion, permet de prévoir l'affectation du résultat au budget supplémentaire 2022.

Résultat de l'exercice		2021	
		Fonctionnement	Investissement
A	Dépenses	7 066 426,58	673 697,67
B	Recettes	7 183 831,11	1 794 991,98
C	Solde de l'exécution (B-A)	117 404,53	1 115 294,31
Résultat intermédiaire		Fonctionnement	Investissement
C	Solde de l'exécution	117 404,53	1 115 294,31
D	Résultat reporté (N-1)	1 273 139,45	102 635,40
E	Résultats intermédiaires (C+D)	1 390 543,98	1 217 929,71
Solde des restes à réaliser		Fonctionnement	Investissement
F	Restes à réaliser N-1	0,00	2 136 938,90
G	Résultat cumulé (E+F) à reporter au BS	1 390 543,98	3 354 868,61

I-A / Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est le reflet de l'exécution du budget de l'année en recettes et en dépenses.

En fonctionnement, le solde d'exécution est habituellement excédentaire, la section d'investissement, quant à elle, peut être déficitaire.

En 2021, il apparaît que la section de fonctionnement, ainsi que la section d'investissement sont excédentaires :

- **Fonctionnement : + 117 404,53 €**
- **Investissement : + 1 115 294,31 €**

I-B / Le résultat reporté

Le résultat reporté est la reprise des résultats antérieurs à l'année étudiée.

Il s'agit de reprendre, en fonctionnement comme en investissement les excédents (ou déficits) de l'affectation du résultat 2020 repris dans les comptes 2021 de la commune lors du vote du compte administratif 2020. Les excédents ou déficits 2020 affectés au budget 2021 s'élèvent à :

- **En fonctionnement : + 1 273 139,45 €**
- **En investissement : + 102 635,40 €**

I-C / Le solde des restes à réaliser

Le résultat des restes à réaliser indique le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement engagées sur l'exercice et qui n'ont pas encore été réalisées.

Le solde des restes à réaliser d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 s'élèvent à 2 136 938,90 €.

Il se décompose comme suit :

- Des restes à réaliser en dépenses pour un montant de – 365 752,03
- Des restes à réaliser en recettes pour un montant de + 2 502 690,93



(1) Il est précisé que les restes à réaliser en recettes intègrent l'emprunt de 2 000 000 € souscrit en 2021, mais pas encore tiré.

I-D / Le résultat global de clôture

Le résultat global de clôture de 4 745 412,59 € est le résultat cumulé des trois opérations précédentes (fonctionnement + investissement).

Cet excédent sera conservé comme excédent dans chacune des sections afin de permettre de répondre au financement des futurs investissements.

Conclusion

Les excédents constitués les années précédentes permettent le maintenir un équilibre positif sur la section de fonctionnement (1 390 543,98 €). L'excédent d'investissement (1 217 929,71 €) sera, quant à lui, cumulé au solde positif des inscriptions en reste à réaliser (2 136 938,90 €).

Il est précisé qu'il sera déduit de l'excédent d'investissement 4 995,22 €, soit un excédent corrigé de 1 212 934,49 € (1 217 929,71 € - 4 995,22 €), lors de l'affectation du résultat au BS 2022, conformément à la délibération n° 20-03-10 du 8 octobre 2020 portant sur l'apurement du compte 1069.

II/ Les modalités d'exécution du budget 2021

II-A/ La section de fonctionnement

Le budget total voté en fonctionnement pour l'année 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **8 185 507,45 €**.

Il convient de prendre en considération, sur l'écart entre le montant inscrit au budget 2021 (7 993 607,45 €) et le réalisé (6 788 410,61 €) en dépenses réelles de fonctionnement, l'excédent reporté de 2020 (1 273 139,45 €).

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget total (BP+BS+DM)	Réalisé	% Réalisation
011 charges à caractère général	1 561 181,87 €	1 314 832,54 €	84,22%
012 Charges de personnel et frais associés	4 811 921,68 €	4 773 192,16 €	99,20%
014 Atténuation de produits	118 070,00 €	18 067,14 €	15,30%
65 Autres charges de gestion courante	701 275,90 €	510 294,14 €	72,77%
66 charges financières	21 700,00 €	21 010,48 €	96,82%
67 charges exceptionnelles	252 458,00 €	124 014,15 €	49,12%

68 Dotations provisions semi-budgétaires	27 000,00 €	27 000,00 €	100,00%
022 dépenses imprévues	500 000,00 €	0,00 €	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 993 607,45 €	6 788 410,61 €	84,92%
042 Opér. D'ordre de transfert entre section	191 900,00 €	278 015,97 €	144,88%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	191 900,00 €	278 015,97 €	144,88%
TOTAL BUDGET	8 185 507,45 €	7 066 426,58 €	86,33%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 84,92 % de leurs prévisions, inférieures aux prévisions budgétaires présentées aux Conseils Municipaux en budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative cumulés.

En effet, l'année 2021, de nouveau, a été impactée par la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, liée à l'épidémie de COVID-19. L'annulation des manifestations culturelles et des moments de convivialité explique la baisse, notamment, des dépenses des charges générales (011) en 2021.

Les dépenses totales de fonctionnement (y compris les opérations d'ordre) ont été réalisées à hauteur de 86,33 %.

Toutefois, le pourcentage total de réalisation est légèrement altéré par le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section ». En effet, les écritures d'ordre liées aux cessions d'immobilisation, à hauteur de 86 116 €, sont transférées en recettes d'investissement en opérations d'ordre au chapitre 040. Également, il est constaté une inscription budgétaire en « dépenses imprévues » (chapitre 022) de 500 000 € non réalisés.

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Budget total (BP+BS+DM)	Réalisé	% réalisation
013 Atténuation de charges	20 000,00 €	64 833,70 €	324,17%
70 Produits des services	714 659,00 €	709 303,78 €	99,25%
73 Impôts et taxes	4 813 662,00 €	4 885 323,91 €	101,49%
74 Dotations et participations	1 211 546,00 €	1 266 960,05 €	104,57%
75 Autres produits de gestion courante	30 497,00 €	20 866,31 €	68,42%
77 Produits exceptionnels	0,00 €	111 366,97 €	
78 Reprise provisions semi-budgétaires	119 850,00 €	119 850,00 €	100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 910 214,00 €	7 178 504,72 €	103,88%
042 Opér. D'ordre de transfert entre section	2 154,00 €	5 326,39 €	247,28%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 154,00 €	5 326,39 €	247,28%
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 273 139,45 €	0,00 €	0,00%
TOTAL BUDGET	8 185 507,45 €	7 183 831,11 €	87,76%

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 103,88 % de leurs prévisions, supérieures aux prévisions budgétaires présentées aux Conseils Municipaux en

budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative cumulés.

En application des règles d'exécution budgétaire, l'article 775 « Cessions d'immobilisation » au chapitre 77 ne donne pas lieu à une inscription budgétaire, mais constate la réalisation, ce qui explique l'écart, entre les prévisions budgétaires et le réalisé pour 82 900 €. Ces recettes sont régularisées par des écritures d'ordre en dépenses de fonctionnement au chapitre 042, énumérées ci-dessus, et en recettes d'investissement au chapitre 040, énumérées ci-dessous. Le chapitre 77 comprend également des écritures de régularisation de rattachement et des recettes exceptionnelles.

Les recettes totales de fonctionnement (y compris les opérations d'ordre) ont été réalisées à hauteur de 87,76 %, hors affectation du résultat au chapitre 002. Ce qui explique, notamment, le taux inférieur aux prévisions budgétaires.

Le chapitre 013 comprend, notamment, le reversement des rémunérations des agents en congés maladie (maladie ordinaire, congés longue maladie et congé longue durée) et en accident de travail.

Au titre des produits des services (Chapitre 70), l'année 2021 a été, de nouveau, impactée par l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19. La mise en œuvre des mesures sanitaires a entraîné une baisse significative des activités des services de l'enfance et de la petite enfance (restauration scolaire, accueil périscolaire et crèches). Ce poste est réalisé à hauteur de 99,25 %, dans la mesure où cette baisse de fréquentation a pu être anticipée lors du vote du budget supplémentaire 2021 (- 142 182 €), par rapport au budget primitif 2021 inscrit initialement.

Au chapitre 73 « Impôts et taxes », nous pouvons constater des recettes supérieures aux prévisions budgétaires (+71 662 €), répartie, notamment, sur la fiscalité directe (+41 751 €) et sur la taxe additionnelle aux droits de mutation (+14 125 €). En ce qui concerne le FPIC (Fonds de Péréquation de péréquation Intercommunales et Communales), l'abattement de 50% a bien été appliqué par rapport à 2020, conformément à la loi de finances 2021. Ce qui diminue les recettes de 47 772 €, par rapport à 2020, sur ce poste.

Au chapitre 74 « Dotations et participations », il est observé une évolution favorable des recettes par rapport aux prévisions. Pour autant, une baisse significative de la fréquentation des activités de l'enfance (restauration scolaire et accueil périscolaire), par rapport à 2020, a été anticipée lors de vote du budget supplémentaire (-65 000 €), en diminution des subventions versées par la CAF. Ce qui porte l'inscription budgétaire 2021 à 355 000 € (396 500 € en 2020) pour un réalisé de 296 609 € (395 000 € en 2020), sur ce poste. En contrepartie, le versement des subventions CAF liées à la petite enfance (crèches) est plus favorable par rapport aux prévisions budgétaires (389 750 € budgétés en 2021, contre 481 844 € réalisés).

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » permet de régulariser une partie de l'inventaire comptable par des écritures d'ordre. Ces opérations restent neutres par l'inscription en dépenses et en recettes d'investissement pour un montant de 88 099 € (2021). Cette régularisation n'a pas pu être réalisée sur 2021 et sera décalée sur les exercices suivants.

L'écart de 3 172 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » s'explique, quant à lui, par des écritures d'ordre liées aux cessions d'immobilisation (plus-value) qui sont transférées en dépenses d'investissement en opérations d'ordre au chapitre 040.

II-B/ La section d'investissement

Le budget total voté en investissement pour l'année 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **4 816 870,36 €**.



Les dépenses réelles d'investissement en cours de réalisation

Dépenses d'investissement	Budget total (BP+BS+DM)	Réalisé	RAR	% réalisation
020 Dépenses imprévues	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
10 Dotation, fonds divers et réserve	20 050,00 €	4 049,75 €	0,00 €	20,20%
16 Emprunts et assimilés	174 500,00 €	174 437,98 €	0,00 €	99,96%
20 immobilisations incorporelles	38 088,04 €	0,00 €	37 164,84 €	0,00%
21 immobilisations corporelles	4 392 979,32 €	494 883,55 €	328 587,19 €	11,27%
23 immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
27 Autres immobilisations financières	1 000,00 €	1 000,00 €		100,00%
Total des dépenses réelles d'investissement	4 726 617,36 €	674 371,28 €	365 752,03 €	14,27%
040 Opér. D'ordre de transfert entre section	2 154,00 €	5 326,39 €	0,00 €	247,28%
041 Opérations patrimoniales	88 099,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'investissement	90 253,00 €	5 326,39 €	0,00 €	5,90%
001 Solde d'exécution négatif reporté N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL BUDGET	4 816 870,36 €	679 697,67 €	365 752,03 €	14,11%

Les dépenses réelles d'investissement ont été réalisées à hauteur de 14,27 %, ce qui porte une réalisation totale de 14,11 %.

Malgré une année 2021 encore tendue par l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19, le planning d'exécution des opérations s'est maintenu pour l'ensemble des projets en cours et des travaux prioritaires et, notamment, le renforcement de l'hygiène et de la sécurité des écoles. Le taux de réalisation total assez bas (14,11 %) s'explique par l'inscription des opérations de requalification de l'espace public de la Louvière (1 141 487 €) et de la réhabilitation des bâtiments de la Ferme Cavan (2 466 918 €) avec une réalisation que très partielle des études. En effet, au vu de la notification des marchés de maîtrise d'œuvre sur ces deux opérations, les travaux seront réinscrits sur le budget 2022.

Il convient de prendre en considération, lors de l'exécution 2021, les RAR (restes à réaliser) à hauteur de 365 752,03 €, qui seront réintégrés au budget supplémentaire 2022.

La section d'investissement, avec le caractère pluriannuel des investissements qu'elle porte, est classiquement sujette à ces décalages entre réalisation juridique (passation de marchés etc) et réalisation budgétaire à mesure des situations effectives de paiement.

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » permet de régulariser une partie de l'inventaire comptable par des écritures d'ordre. Ces opérations restent neutres par l'inscription en dépenses et en recettes d'investissement pour un montant de 88 099 € (2021). Cette régularisation n'a pas pu être réalisée sur 2021 et sera décalée sur les exercices suivants.

L'écart de 3 172 €, entre le budgété et le réalisé, au chapitre 040 « Opération d'ordre de

transfert entre section » reprend les écritures en recettes de fonctionnement, énumérées ci-dessus, au chapitre 042.

Liste des restes à réaliser 2021 en dépenses

Code	Libellé	Reste à Réaliser dépenses 2021
Chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	37 164,84
2031	Frais d'études	3 448,04
2051	Concessions et droits similaires	33 716,80
Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	328 587,19
2111	Terrains nus	6 895,92
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 334,92
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	37 300,80
21312	Bâtiments scolaires	6 514,37
21318	Autres bâtiments publics	15 411,30
2151	Réseaux de voirie	3 477,03
2152	Installations de voirie	220 662,39
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 898,81
2182	Matériel de transport	16 614,76
2184	Mobilier	11 512,97
2188	Autres immobilisations corporelles	6 963,92
Total des dépenses d'investissement		365 752,03

Ces montants seront donc inscrits en reste à réaliser sur l'année 2022 lors du budget supplémentaire.

Les recettes réelles d'investissement en cours de réalisation

Recettes d'investissement	Budget total (BP+BS+DM)	Réalisé	RAR	% réalisation
024 Produits des cessions d'immobilisation	470 543,64 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00%
10 Dotations fonds divers et réserves	549 823,00 €	597 342,25 €	0,00 €	108,64%
13 Subventions d'investissement	813 869,32 €	319 633,76 €	102 690,93 €	39,27%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 600 000,00 €	600 000,00 €	2 000 000,00 €	23,08%
Total des recettes réelles d'investissement	4 434 235,96 €	1 516 976,01 €	2 502 690,93 €	34,21%
040 Opér. D'ordre de transfert entre section	191 900,00 €	278 015,97 €	0,00 €	144,88%
041 Opérations patrimoniales	88 099,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement	279 999,00 €	278 015,97 €	0,00 €	99,29%
001 Solde d'exécution positif reporté	102 635,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL BUDGET	4 816 870,36 €	1 794 991,98 €	2 502 690,93 €	37,26%



Les recettes réelles d'investissement sont réalisées à hauteur de 34,21 %.

En application des règles d'exécution budgétaire l'inscription au chapitre 024 « Produits de cessions d'immobilisation » ne donne jamais lieu à l'exécution de recettes. Ces recettes sont constatées au Compte Administratif en section de *fonctionnement* sur le compte 775 « Produits de cessions d'immobilisations » pour un montant de 82 943,64 €.

Si l'on exclut du calcul le chapitre 024, c'est une réalisation des recettes **réelles** d'investissement à hauteur de 36,08 % qui doit être constatée.

L'écart, entre le budgété et le réalisé, au chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre section » s'explique par la reprise des écritures liées aux cessions d'immobilisation en dépenses de fonctionnement, énumérées ci-dessus, au chapitre 042.

Comme pour les dépenses d'investissement, les recettes d'investissement ont un caractère pluriannuel et s'exécutent de fait au rythme de réalisation des projets. Par conséquent, une somme de 2 502 690,93 € est inscrite en restes à réaliser. Ces recettes sont constituées des produits juridiquement certains (subventions, participations notifiées, cessions contractualisées ou souscription d'emprunt) mais n'ayant pas encore donné lieu à paiement.

Liste des restes à réaliser 2021 en recettes

Code	Libellé	Reste à Réaliser recettes 2021
Chapitre R 024	Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	<i>400 000,00</i>
Chapitre R 13	Subventions d'investissement	102 690,93
1318	<i>Autres subventions</i>	<i>560,00</i>
1322	<i>Régions</i>	<i>31 600,99</i>
1323	<i>Subventions d'équipement Département</i>	<i>52 536,17</i>
1341	<i>Dotations d'équipement des territoires ruraux</i>	<i>17 993,77</i>
Chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00
1641	<i>Emprunts en euros</i>	<i>2 000 000,00</i>
Total des recettes d'investissement		2 502 690,93

Ces montants seront donc inscrits en reste à réaliser sur l'année 2022 lors du budget supplémentaire.